**35ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(20 – 31 janvier 2020)**

**Guyana**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 29 janvier 2020 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie la délégation de Guyana pour la présentation de son rapport.

La France note les progrès en matière de respect des droits de l’Homme du Guyana depuis son dernier examen périodique en 2015. Néanmoins, la situation suscite certaines préoccupations. La France recommande à Guyana de :

1. Etablir un moratoire sur l’application de la peine de mort en vue de son abolition définitive pour tous les crimes et ratifier le Deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort ;
2. Prendre toutes les mesures afin de mettre fin aux mutilations génitales et mariages d’enfants précoces ou forcés et lutter efficacement contre l’impunité des auteurs de violences fondées sue le genre, de violences sexuelles et de harcèlement ;
3. Garantir que la Commission des droits de la personne se conforme aux Principes de Paris ;
4. Emettre une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ;
5. Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Je souhaite à Guyana plein succès pour son EPU.

Je vous remercie./.